

Résolution adoptée par l'assemblée générale du personnel OCE

Le personnel réuni le mardi 28 février 2023 en assemblée générale constate que :

1. Les problèmes de management persistent, que ce soit au niveau :
 - a. du manque de concertation en amont des décisions et de la politique du fait accompli
 - b. du manque de reconnaissance des professionnel-les qui traitent des situations de plus en plus complexes, dans un environnement en perpétuel mutation
 - c. de la tendance à utiliser un mode d'infantilisation et de menace de sanction, comme le retrait de l'horaire à la confiance ou le retrait du télétravail en cas d'arrêt maladie
 - d. de l'iniquité de traitement
2. L'organisation du travail change sans arrêt, que les changements induits sont fréquents et ne sont pas toujours aboutis, ni discutés, ce qui déstabilise le personnel
3. Des collègues de l'OCE travaillant au sein des services du SJ, SMPE, SE et SARE doivent être détaché-es à l'ORP conseil pour apporter leur soutien aux conseiller-ères en personnel, que le recrutement de nouveaux auxiliaires continue, alors que certains auxiliaires formés ne sont pas stabilisés et que les effectifs ne sont pas suffisants
4. Le taux d'absentéisme atteint un niveau très élevé, à fin octobre 2022 il était de 9,13% et qu'un groupe de travail sera mis sur pied sans participation des collaborateurs, sauf s'ils ont une position hiérarchique
5. Le budget des formations catalogue de l'Etat serait déjà épuisé, raison évoquée lorsque le personnel demande une formation alors que c'est un droit
6. L'horaire à la confiance, n'est pas respecté selon la définition du miopé, qui stipule « basé sur une grande autonomie » et en tenant compte des objectifs. A l'ORP seuls les indicateurs du SECO basés sur des facteurs exogènes et non SMART sont pris en compte

Fort de ces constats, l'assemblée du personnel demande que

7. Une analyse/audit indépendante soit faite sur les méthodes de management et que cesse la communication faite sous forme d'injonctions menaçantes et intimidantes. Que l'esprit d'équité soit totalement respecté et que la communication ne soit pas faite uniquement par vidéo capsule
8. Les changements incessants dans l'organisation du travail, puissent se faire de façon plus fluide en concertation avec le personnel, pour ne pas se retrouver avec des informations transmises au dernier moment en séance de groupe
9. Les effectifs soient suffisants pour diminuer la pression sur la charge de travail et qu'une répartition équitable soit effective pour fournir des prestations de qualité
10. Le personnel soit enfin entendu, respecté et ne soit pas considéré comme un exécutant et que ce dernier soit intégré de façon générale et volontaire dans les groupes de réflexions
11. Que dans le cadre de l'analyse/audit un volet sur les causes de l'absentéisme soit intégré
12. Des explications sur le budget de la formation catalogue, chiffres à l'appui, soit transmis au personnel
13. Les horaires à la confiance soient basés sur la confiance, l'équité et ne soient pas utilisés comme moyen de pression

L'assemblée générale du personnel de l'OCE décide

14. de mandater le SSP pour défendre ses droits et envoyer un communiqué de presse
15. **qu'une délégation syndicale rencontre la Conseillère d'Etat du département de l'Economie et de l'Emploi, selon proposition de cette dernière,**
16. **de suivre l'évolution de ses conditions de travail, de se réunir le 4 avril 2023 en Assemblée pour faire le point et décider des mesures à prendre si les avancées sont jugées insuffisantes.**